



Lundi 03 décembre 2012

Communiqué de Presse

Assemblée générale : une motion et deux prises de positions fortes

L'Assemblée générale annuelle de SOS Loire Vivante qui s'est tenue, malgré la neige, ce dimanche 02 décembre à Goudet a été marquée par plusieurs temps forts en lien avec l'actualité.

Une motion sur Notre Dame des Landes (cf. détails dans l'annexe ci-après) a été votée à l'unanimité pour réaffirmer l'opposition totale de SOS Loire Vivante à ce projet aberrant, pour demander des études d'alternatives et apporter son soutien aux opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Deux prises de positions fortes pour le Haut Bassin (cf. détails dans l'annexe ci-après) :

- l'une sur le Barrage des Plats (le barrage du non sens) pour l'arrêt immédiat des travaux et du gaspillage de l'argent public et pour la réalisation d'études d'alternatives
- l'autre sur la digue de Bas en Basset, pour se féliciter que les services de l'Etat en Haute Loire fassent appliquer loi et pour demander une étude hydraulique globale sur la commune afin de réduire la vulnérabilité aux crues et fait appel aux instances nationales pour mobiliser le Plan Loire Grandeur Nature sur cette question à l'exemple de Brives Charensac

Parmi les autres sujets abordés lors de notre AG, l'action phare de 2012, le colloque de sensibilisation sur la **Réserve de Biosphère (MaB) UNESCO** a atteint ses objectifs. La sensibilisation des élus et des citoyens continuera en 2013 et un **club MaB Loire Allier Ardèche**, club des Amis de la Biosphère, sera mis en place pour définir de façon concertée les prochaines étapes et la méthode pour avancer ensemble vers une association de préfiguration, en charge d'élaborer le dossier auprès de l'UNESCO.

SOS Loire Vivante a fait aussi le point sur les avancées à pas de géants du projet de **Réserve Naturelle Régionale** entre Solignac et Goudet (sur l'emprise du projet de barrage Serre de la Fare). L'Etablissement Public Loire souhaite une telle réserve sur les 350 hectares en sa possession et encourage tous les propriétaires volontaires (et ayant une parcelle reconnue d'intérêt écologique) à s'y associer. Le dossier de candidature, auprès de la Région Auvergne, devrait être déposé dans les prochains mois. SOS Loire Vivante soutient pleinement cette démarche, qu'elle appelle de ses vœux depuis des années, et propose ses propres terrains et appelle tous les propriétaires à adhérer à cette démarche d'excellence !

Au niveau des orientations 2013, SOS Loire Vivante organisera notamment un grand **colloque sur la sauvegarde du saumon** à l'automne en partenariat avec la ville de Brioude. Il y a 20 ans, en 1993, notre association a organisé un colloque qui a fait date en permettant une prise de conscience sur le danger d'extension et a permis des avancées dans la protection du saumon. Aujourd'hui rien n'est gagné. Nous ferons donc un bilan de 20 ans d'actions et examinerons les nouvelles stratégies de protection à adopter.

Enfin étaient également au programme de la journée : une visite avec Monsieur Mouillaud, Maire de Chadron, de Colempce sauvé des eaux du barrage de Serre de la Fare par SOS Loire Vivante et en cours de rénovation par la Communauté de Commune du Mézenc et de la Loire Sauvage, une discussion sur le projet de rénovation du Moulin Liotard en partenariat avec Chadron et SOS Loire Vivante, une balade à la découverte des rapaces des gorges de la Loire et un repas du terroir partagé avec les adhérents à la Ferme Auberge du Pipet à Goudet.

Les points statutaires ont été traités (rapport moral, financier et renouvellement du 1/3 du Conseil d'Administration, tous votés à l'unanimité) en présence d'une cinquantaine de personnes et du Maire du Goudet, Monsieur Piguet.

Contacts presse : Roberto EPPLE, Président, 06 08 62 12 67, www.sosloirevivante.org
Simon BURNER, Directeur, 06 14 36 43 45



ANNEXE : la motion et les prises de position

Prise de position contre la reconstruction du Barrage des Plats, le barrage du non sens

SOS Loire Vivante-ERN France

- demande l'arrêt immédiat des travaux de ce « projet du passé », véritable gouffre financier (plus de 6 millions d'Euros) et exemple national à ne pas suivre (simulacre de concertation, avis indigne du commissaire enquêteur, procédure hâtive des services de l'Etat, bêtise et aveuglement de certains élus)
- d'étudier sérieusement les solutions alternatives d'interconnexions aux réseaux d'eau potable existants (100 fois moins coûteuses, aussi sûres et sans impacts pour la rivière) notamment en lien avec le SYMPAE de Monistrol sur Loire et la conduite du Lignon

Prise de position concernant la digue illégale de Bas en Basset

Le Maire de Bas en Basset a fait un recours devant le tribunal administratif suite à la sa mise en demeure par le Préfet de démonter avant le les 8000m3 de terre apportés pour finaliser la digue. CE recours a été rejeté et le Maire a été convoqué devant la justice.

SOS Loire Vivante-ERN France

- se félicite que les services de l'Etat en Haute Loire fassent appliquer loi
- et demande qu'une étude de danger ainsi qu'une étude hydraulique complète (depuis l'amont de la commune, dans sa traversée et jusqu'en aval) soient menées avec l'objectif de rechercher des solutions d'ensemble intégrant la protection des écosystèmes des gravières et leur fonction hydraulique ainsi que d'autres sites potentiels d'expansion des crues pour garantir une réduction de la vulnérabilité aux inondations afin de trouver l'équilibre entre protection des biens et des personnes, du bon fonctionnement
- fait appel aux instances nationales pour mobiliser le Plan Loire Grandeur Nature sur cette question, comme cela a été fait par le passé à Brives Charensac

Motion de soutien aux opposants de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

SOS Loire Vivante réaffirme son opposition totale à ce projet aberrant, demande des études d'alternatives et apporte son soutien aux opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

1/ Ce projet est une **aberration dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique** : les transports aériens sont de très loin les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre par passager et par tonne de marchandise transportée. L'aéroport de Notre-Dame-des-Landes pose la question de la nécessaire évolution de la politique de transport.

2/ Ce projet est une **aberration dans le cadre de l'aménagement du territoire** : il est censé désengorger les aéroports parisiens, ce qui implique de multiplier les infrastructures dont un nouveau franchissement de la Loire et des voies d'accès les plus rapides possibles entre Nantes et la capitale, ce qui va à l'encontre des promesses du gouvernement lors de la Conférence environnementale sur la nécessité de ralentir l'artificialisation des sols.

3/ Ce projet est une **aberration au regard de nos besoins en terres agricoles** : il sacrifie 2 000 ha de terres pour la plupart à destination agricole.

4/ Ce projet est une **aberration écologique** : la construction de l'aéroport et des infrastructures qui l'accompagneraient détruiraient des centaines d'hectares de zones



humides, de zones naturelles et mettraient en péril les continuités écologiques, comme nous l'avons souligné dans notre avis sur les enquêtes publiques liée à l'eau.

5/ Ce projet est une **aberration en terme économiques et de consommation d'énergie** : à l'heure où les dernières énergies fossiles auront un coût de production exorbitant et un impact écologique dramatique (huiles et gaz de schiste), il est impératif de limiter leur usage à des réels besoins pour la société et uniquement s'il n'y a pas d'énergie de remplacement possible.

6/ Ce projet est **aberration budgétaire** : comment justifier cet investissement de 540 millions d'euros alors qu'on nous parle quotidiennement de restrictions des dépenses publiques.

7/ Ce projet est **imposé par une répression violente** des forces de l'ordre envers les opposants. Ceci n'est pas tolérable : tous les recours juridiques ne sont pas épuisés, un climat de calme et de respect doit rapidement s'instaurer pour enfin débattre véritablement et sereinement des alternatives à ce projet.

Il est précisé que :

- SOS Loire Vivante-ERN France s'est engagée localement en partenariat avec France Nature Environnement, FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Pays de la Loire, Mayenne Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne et European Rivers Network, en déposant des avis dans le cadre des enquêtes publiques « Loi sur l'Eau » relatives à l'aéroport et à sa déserte routière.
- SOS Loire Vivante-ERN France dans le cadre de ce partenariat, entend mener des actions en justice contre les arrêtés pris en faveur du projet.

Il est rappelé que :

- Des milliers de militants et de citoyens ont occupé, entre 1989 et 1994, le site de Serre de la Fare sur la Haute Vallée de la Loire près du Puy-en-Velay, contre les projets d'aménagement du dernier fleuve sauvage d'Europe, et ont proposé des alternatives aux projets officiels,
- l'État a abandonné, après 5 ans de luttes et d'occupation, l'aménagement des barrages de Serre de la Fare sur la Loire, de Chambonchard sur le Cher, de Veudre sur l'Allier, et a démentelé des barrages de Maisons Rouges sur la Vienne et de Saint-Etienne du Vigan sur l'Allier et va prochainement rendre transparent le barrage de Poutès-Monistrol sur le Haut Allier.